Communiqué de Presse

Santé et Sociaux

l'ONI ça suffit !

FRONT COMMUN CONTRE L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER

Face aux pressions continues de l'Ordre national Infirmier sur les infirmiers(ères) quel que soit leur mode d'exercice, les organisations syndicales signataires, représentatives tant du secteur hospitalier – privé et public, que du social et médicosocial ainsi que du secteur libéral ont décidé de s'adresser en commun à l'ensemble de leurs collègues.

Elles appellent à l'arrêt immédiat de toutes les menaces, appels téléphoniques et mises en demeures adressées par l'Ordre infirmier aux infirmiers.

Halte aux menaces de l'ONI !

Les organisations signataires exigent de mettre fin à l'obligation d'adhérer et de cotiser à l'ordre. L'abrogation pure, simple et sans délai de l'Ordre infirmier est une revendication très largement partagée par les infirmier(e)s. Cet ordre est rejeté par l'écrasante majorité des infirmier(e)s tous modes d'exercices confondus et il est déclaré *« sans légitimité »* par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, elle-même,

Nos organisations s'adressent solennellement aux pouvoirs publics et en particulier à la Ministre de la Santé, pour que soit mis un terme à cette situation intolérable.

Elles invitent tous les professionnels ayant reçu un appel téléphonique ou un courrier de mise en demeure envoyé en lettre simple (non recommandée) à « faire le mort ».

Ne cédez pas à l'intimidation !

Attention, la société de recouvrement Arsenal indique sur son courrier que «*Les réclamations sont recevables par courrier ou sur contact@arsenalrecouvrement.com*», c'est un piège, ne tombez pas dedans. Vous ne devez pas réagir. Ne répondez ni par téléphone, ni par mail, ni par courrier postal auprès de l'Ordre ou de l'organisme de recouvrement : cela reviendrait à reconnaitre que vous avez reçu ce courrier. Vous pourriez donc être poursuivi.

Aucun de ces modes de pression, appel téléphonique, courrier ou lettre de mise en demeure en courrier simple, n'a de force contraignante.

Les organisations signataires du présent communiqué opposeront tous les moyens nécessaires pour que soient stoppées toutes les démarches d'intimidation et contentieuses de l'ONI qui rançonne les IDE.

Paris, le 17 Décembre 2014

Nous contacter :

CFDT -	01 56 42 51 98	nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr
CFTC -	01 42 58 58 89	fede@cftc-santesociaux.fr
CGT -	01 55 82 87 49	sg@sante.cgt.fr
FO -	06 19 69 01 74	fo.sante-sociaux@fosps.com
ONSIL	06 08 87 26 07	topbeatrice@wanadoo.fr
SNICS-FSU -	06 87 95 82 70	snics@wanadoo.fr
FNI	01 47 42 94 13	fni@fni.fr
SUD -	06 85 98 15 96	mhdurieux@sudsantesociaux.org
UNSA Santé et Sociaux -	01 45 51 98 29	unsasantesociauxkarineroger@gmail.com